

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026

Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégovic – A. Messaglio – B. Lerand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favalier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

En outre, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18, donne la possibilité de délégations de fonctions aux Conseillers Municipaux, dès lors que tous les Adjoints sont titulaires d'une délégation, quand bien même le nombre de ces Adjoints, déterminé par le Conseil Municipal, est en deçà du nombre maximum autorisé.

Au regard de ces dispositions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN & Olivier LEVA) :

- De FIXER à 8 le nombre de conseillers délégués.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

